



Taxe d'apprentissage

2017

Choisissez notre **savoir-faire**
Investissez pour vos futurs collaborateurs

La taxe d'apprentissage est une taxe obligatoire dont vous pouvez choisir le bénéficiaire

L'UFR des Sciences de l'Éducation, des Sciences Sociales et des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (SESS-STAPS) est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage Hors Quota pour les catégories A et B.



L'UFR SESS-STAPS suit la constante évolution des technologies et du monde de l'entreprise, nous construisons nos formations en les orientant vers des qualifications professionnelles reconnues et inscrites au Répertoire National et Certification Professionnelles.



Nos formations

pour vos futurs collaborateurs

DEUST MÉTIERS DE LA FORME 1^{ère} et 2^{ème} année

Filière sélective professionnalisante
Formation en alternance

LICENCE PROFESSIONNELLE INTERVENTION SOCIALE

Mention Accompagnement de publics spécifiques

Parcours : Coordination et
développement de projets pour les
territoires

LICENCE PROFESSIONNELLE SANTÉ VIEILLISSEMENT ET ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

Mention Santé : Vieillesse et activités physiques adaptées

LICENCE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Mention Sciences de l'Éducation

Parcours : Education et enseignement
Parcours : Intervention sociale
Insertion Formation

Mention Sciences Techniques et Activités Sportives (STAPS)

MASTER 1 – MASTER 2 DROIT ECONOMIE ET GESTION

Mention STAPS et Management du Sport

Parcours : Dynamiques métropolitaines
et logiques d'acteurs

MASTER 1 – MASTER 2 SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Mention Intervention et Développement Social

Parcours : Ingénierie et conduite de
projets événementiels

MASTER 1 – MASTER 2 SCIENCES HUMAINES ET SOCIALE

Mention Sciences du Sport

Parcours Entraînement : Biologie
Nutrition Santé

MASTER 1 – MASTER 2 SCIENCES, TECHNOLOGIE, SANTÉ

Mention STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive

Parcours : Analyste de la performance
(vidéo analyste et statisticien)
Parcours : Préparation mentale et
accompagnement de la performance

MASTER 1 – MASTER 2 SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Mention Sciences de l'Éducation

Parcours : Animation et éducation
populaire
Parcours : Expertise, ingénierie, et
projets internationaux
Parcours : Insertion, Formation
Parcours : Intervention sociale

L'Université Paris-Est Créteil:

Partenaire Formateur

En confiant votre contribution pour la taxe d'apprentissage Hors Quota à l'UFR Sciences de l'Éducation, Sciences Sociales et Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, vous améliorez et participez activement à son évolution vers les pédagogies innovantes.

Vous permettez à vos futurs collaborateurs de bénéficier d'une qualification professionnelle répondant à vos besoins actuels et futurs.

La taxe d'apprentissage, une taxe obligatoire à travers laquelle chacun fait le choix de la formation qui sera celle de demain...



**Le versement est à effectuer avant le
28 février 2017**

Comment verser votre taxe d'apprentissage Hors Quota en 3 étapes simples :

**1/ Choisissez votre
organisme collecteur**

Le versement s'effectue par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) agréé.

**2/ Choisissez votre règle
de cumul**

Nous sommes habilités à percevoir votre taxe Hors Quota pour les catégories A et B.

**3/ Affectez votre taxe
d'apprentissage**

Indiquer le nom des établissements sur le bordereau de versement pour que votre taxe soit versée.

Indiquez :

UPEC / UFR SESS-STAPS
61, avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil Cedex.

N° SIRET de l'UPEC :
1994111700013